

**Objet : RS - Contractualisation d'un prêt à la Banque des Territoires
Abrogation de la délibération n° 181-25 C du 25 septembre 2025**

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 016-26 C

objet **RS - Contractualisation d'un prêt à la Banque des Territoires**

Abrogation de la délibération n° 181-25 C du 25 septembre 2025

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que par délibération n° 181-25 C du 25 septembre 2025, le Conseil communautaire a engagé la procédure de contractualisation d'un emprunt pluriannuel de 20 000 000 € à la Banque des Territoires pour le financement du nouveau centre d'exploitation des bus situé avenue de la Houille Blanche à Chambéry.

La Banque des Territoires a répondu favorablement à la demande de Grand Chambéry par lettre d'offre du 16 décembre 2025 suivant la signature d'un protocole d'accord intervenue le 8 décembre 2025.

Cette lettre d'offre est valable jusqu'au 30 juin 2026. Il est nécessaire de préciser la délibération du 25 septembre 2025 par une nouvelle délibération reprenant la totalité des caractéristiques de la lettre d'offre de financement jointe en annexe afin de permettre l'émission du contrat de prêt.

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant 20.000.000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Vu la lettre d'offre de la Banque des Territoires du 16 décembre 2025,

Vu le budget primitif 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'abroger la délibération n° 181-25 C du 25 septembre 2025,

Article 2 : de contracter un emprunt de 20 000 000 € à la Banque des Territoires selon les caractéristiques présentées ci-dessus et selon la lettre d'offre annexée,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à solliciter l'émission du contrat, à signer le contrat et à procéder à toutes les formalités prévues au contrat à son initiative et sans autre délibération ultérieure du Conseil communautaire et à recevoir tout pouvoir à cet effet.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **016-26 C**

Objet de l'acte : RS - Contractualisation d'un prêt à la Banque des Territoires
Abrogation de la délibération n° 181-25 C du 25 septembre 2025

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 3 - Emprunts 1 - Emprunts

Date de l'acte : 05 février 2026

Annexe(s) : Lettre d'offre de la Banque des Territoires

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35201H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35201H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 06 février 2026